

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2019

Date d'affichage :

11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOIR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOIR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

QUESTION N° 13

OBJET : Jardins de la culture : convention de gestion des espaces extérieurs

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 17 juin 2019, la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 19 juin 2019.

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est propriétaire de l'ensemble culturel dénommé « Les Jardins de la Culture » en cours d'édification aux n°2, 2 bis et 2 ter Faubourg de la Bade à Riom.

Les équipements bâtis (cinéma, médiathèque, couvent désaffecté en rénovation) sont reliés par des espaces extérieurs libres d'accès, qui communiquent à des espaces publics communaux (rue Faubourg de la Bade, Pré Madame).

Ils comprennent notamment : des circulations et déambulations piétonnes, un « espace de mise en scène », un jardin calme incluant une chapelle funéraire et des espaces verts divers.

La Communauté d'agglomération a sollicité la Commune de Riom afin d'assurer la gestion des espaces extérieurs des Jardins de la culture.

Le projet de convention ci-joint détermine les modalités par lesquelles la Commune prendrait en charge l'entretien courant de ces espaces tant du point de vue technique qu'administratif.

Ce dispositif donnera lieu à refacturation à Riom Limagne et Volcans des frais engagés par elle en TTC, à hauteur de 50 %.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les conditions de prise en gestion des espaces extérieurs des Jardins de la culture ;**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL